

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

oooooooooooooooo

**L'an deux mille vingt-deux, le 05 décembre le Conseil Municipal
De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil Municipal,
Sous la Présidence de Monsieur Bertrand GAUTIER, Maire.
Conseillers Municipaux en exercice : 23
Convocations du 30 novembre 2022**

Présents : ALLAIS Florence ; BIEGER Emmanuelle ; BIVALSKI Maxime ; ELMI BARREH Julie ; GARCIA Frédéric ; GAUTIER Bertrand ; HERIT Sandrine ; JALCE Gilbert ; LALANNE GUERIN Marie ; LIGNAC Valérie ; MAYOR Sébastien ; NARCISO Elisabeth ; NERAUDAU Gérard ; POUY Elodie ; ROCA Nathalie ; RODRIGUEZ Ghislaine ; SERRE Yves ; VICIER Christophe ; VIDEAU Philippe.

Excusés : BARBE Dominique (pouvoir à N. ROCA) ; GREMBE Jean-Charles (pouvoir à E. BIEGER) ; PALLUAU DUBOULOZ Françoise (pouvoir à M. LALANNE GUERIN) ; ZANDVLIET Jean (pouvoir à M. BIVALSKI).

Secrétaires de Séance : ALLAIS Florence et BIEGER Emmanuelle.

Délibération D2022-62

Objet : Autorisation de dépôt de demande de subvention pour des travaux sur le réseau d'assainissement (secteur : Chemin Laurent, PR Rosiers, Lilas)

Monsieur le Maire présente le projet de travaux sur le réseau d'assainissement collectif dans le secteur « Chemin Laurent, poste de refoulement (PR) Rosiers, rue des Lilas ». Ces travaux s'inscrivent dans la logique du diagnostic permanent sur le système et réseau d'assainissement collectif et ont pour objectifs d'optimiser le réseau et de limiter les impacts sur le milieu récepteur notamment.

Les travaux correspondent aux principaux points suivants :

- Renouvellement et renforcement du refoulement du PR Rosiers
- Mise en place de variateurs sur les pompes de Rosiers
- Renouvellement de la canalisation gravitaire du lotissement des Lilas
- Renouvellement sur 6 m de la canalisation en amiante ciment chemin de Laurent
- En tranche optionnelle : renouvellement de la canalisation en PVC chemin de Laurent (qui présente de nombreux flaches)

Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à :

- Tranche ferme : 425.554,05 €HT, soit 510.664,86€TTC
- Tranche optionnelle : 59.723,08€HT, soit 71.667,69€TTC

Afin d'accompagner le budget annexe de l'assainissement dans ces travaux importants et impactant financièrement, Monsieur le Maire propose de solliciter prochainement les partenaires financiers de la commune et notamment l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental de la Gironde.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le programme de travaux envisagé sur le réseau d'assainissement collectif sur le secteur « Chemin Laurent, poste de refoulement (PR) Rosiers, rue des Lilas » ;

Après en avoir délibéré,

POUR	23
CONTRE	00
ABSTENTION	00

APPROUVE le programme des travaux sur le réseau d'assainissement collectif sur le secteur « Chemin Laurent, poste de refoulement (PR) Rosiers, rue des Lilas ».

APPROUVE l'engagement d'une recherche de financement auprès des partenaires de la commune pour accompagner financièrement le budget annexe de l'assainissement.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention pour cette opération.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
A Fargues Saint-Hilaire, le 05 décembre 2022.
Le Maire,
Bertrand GAUTIER